

# AUTODÉCLARATION DE CONFORMITÉ BACS AVEC EPBD

## INFORMATIONS SUR LE BÂTIMENT

NOM DU BÂTIMENT	
ADRESSE DU BÂTIMENT	
SURFACE DE PLANCHER	
NOM DU PROPRIÉTAIRE DU BÂTIMENT	
SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE ET DATE	
EXPERT RESPONSABLE	
SIGNATURE DE L'EXPERT ET DATE	

## AUTODÉCLARATION

ÉTAPE 1 : Le contrôle de conformité du BACS doit être conduit uniquement si la puissance nominale utile des systèmes de chauffage (Art. 14)/climatisation (Art. 15) ou des systèmes de chauffage/climatisation et de ventilation des locaux combinés est supérieure à 290 kW.					
ID	QUESTIONS D'AUTODÉCLARATION DE CONFORMITÉ (à l'attention du propriétaire du bâtiment)	RÉPONSE	DOCUMENTS JUSTIFIANT L'AUTODÉCLARATION DE CONFORMITÉ (à fournir par le propriétaire du bâtiment)	Conditions limites/PRÉREQUIS pour garantir les performances du BACS	CONTRÔLES DE CONFORMITÉ (conduits par l'inspecteur du bâtiment)
<b>I</b>	<b>Section d'information : COUVERTURE 290 KW</b>				
I1	<p>« Quelle est la puissance nominale utile (puissance calorifique selon la DPEB) des équipements de chauffage des systèmes de chauffage du bâtiment (puissance de tous les générateurs de chaleur du bâtiment, y compris les équipements de chauffage principaux dans les locaux techniques (ex. : chaudière, système de chauffage solaire, cogénération) et les équipements terminaux de production de chaleur dans les pièces (ex. : radiateur électrique)) ?</p> <p>REMARQUE : chaque générateur de chaleur ajoutant de la chaleur dans le bâtiment quel que soit son emplacement (production dans le groupe CVC principal, distribution et émission dans la pièce) doit être ajouté au calcul de puissance totale. »</p>	<kW>	Liste PDF des principaux équipements des systèmes de chauffage avec indication de la puissance calorifique maximale, exprimée en kW, par équipement.		Vérifier la plaque signalétique des principaux équipements du système de chauffage du groupe CVC principal ou le manuel d'exploitation et de maintenance du bâtiment.
I2	<p>« Quelle est la puissance nominale utile (puissance calorifique selon la DPEB) des systèmes de climatisation du bâtiment (puissance de tous les générateurs de froid du bâtiment, y compris les équipements de refroidissement principaux dans les locaux techniques (ex. : refroidisseur, pompe à chaleur) et</p>	<kW>	Liste PDF des équipements principaux des systèmes de climatisation avec indication de la puissance calorifique maximale, exprimée en kW, par équipement.		Vérifier la plaque signalétique des principaux équipements du système de climatisation du groupe CVC principal ou le manuel d'exploitation et de maintenance du bâtiment.

	<p>les équipements terminaux de production de froid dans les pièces) ? REMARQUE : chaque générateur de froid ajoutant du froid dans le bâtiment quel que soit son emplacement (production dans le groupe CVC principal, distribution et émission dans la pièce) doit être ajouté au calcul de puissance totale. »</p>				
13	<p>Quelles sont les 3 pièces représentatives de ce bâtiment dans lesquelles le chauffage, le refroidissement et/ou la ventilation sont contrôlés par le BACS ? Indiquer le type, le nom et la surface de plancher dans la colonne Réponse. REMARQUE : il doit s'agir des types de pièce/espace les plus caractéristiques du bâtiment inspecté. Par exemple, un bureau individuel, un espace de bureaux ouvert et une salle de réunion dans un immeuble de bureaux.</p>	<p>Pièce 1 : type, nom, taille en m<sup>2</sup> Pièce 2 : type, nom, taille en m<sup>2</sup> Pièce 3 : type, nom, taille en m<sup>2</sup></p>	<p>Plans au format PDF avec repérage des pièces représentatives.</p>		<p>Contrôler les plans au format PDF repérant les 3 pièces représentatives.</p>

<p><b>ÉTAPE 2</b> : Le contrôle de conformité doit être réalisé uniquement si les capacités des systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments (BACS) s'appliquent à une proportion suffisante du bâtiment.</p>					
ID	QUESTIONS D'AUTODÉCLARATION DE CONFORMITÉ (à l'attention du propriétaire du bâtiment)	RÉPONSE	DOCUMENTS JUSTIFIANT L'AUTODÉCLARATION DE CONFORMITÉ (à fournir par le propriétaire du bâtiment)	Conditions limites/PRÉREQUIS pour garantir les performances du BACS	CONTRÔLES DE CONFORMITÉ (conduits par l'inspecteur du bâtiment)
<b>S</b>	<b>Section de départ : COUVERTURE BACS</b>				
S1	Le BACS contrôle-t-il 80 % de la puissance nominale utile en kW des systèmes de chauffage du bâtiment (équipement principal et terminal) ? Voir les chiffres de référence en I1.	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Indiquer quels équipements/appareils de production de chaleur de la liste I1 sont intégrés au BACS et fournir les diagrammes de contrôle correspondants.	Le BACS doit contrôler au minimum 80 % des systèmes de chauffage du bâtiment pour avoir un effet sur les performances énergétiques de chauffage.	Vérifier les équipements de chauffage contrôlés par le BACS dans le groupe CVC principal afin de confirmer les informations fournies par le propriétaire du bâtiment.
S2	Le BACS contrôle-t-il 80 % de la puissance nominale utile en kW des systèmes de climatisation du bâtiment (équipement principal et terminal) ? Voir les chiffres de référence en I2.	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Indiquer quels équipements/appareils de production de froid de la liste I2 sont intégrés au BACS et fournir les diagrammes de contrôle correspondants.	Le BACS doit contrôler au minimum 80 % des systèmes de climatisation du bâtiment pour avoir un effet sur les performances énergétiques de chauffage. Pour être incluses dans ces 80 %, les unités split autonomes doivent au minimum être surveillées par le BACS, ex. : consommation d'énergie, état, interverrouillage avec la régulation du chauffage.	Vérifier les équipements de climatisation contrôlés par le BACS dans le groupe CVC principal afin de confirmer les informations fournies par le propriétaire du bâtiment.

S3	Le BACS contrôle-t-il 80 % de la puissance nominale utile en kW des systèmes de ventilation du bâtiment (équipement principal et terminal) ?	<p>OUI <input type="checkbox"/></p> <p>NON <input type="checkbox"/></p>	Indiquer quels équipements/appareils de ventilation de la liste sont intégrés au BACS et fournir les diagrammes de contrôle correspondants.	<p>Le BACS doit contrôler au minimum 80 % des systèmes de ventilation du bâtiment pour avoir un effet sur les performances énergétiques de ventilation.</p> <p>La régulation autonome des ventilateurs d'extraction par l'occupation (via des détecteurs de présence) doit être incluse dans les 80 % (ex. : ventilateurs d'extraction de toilettes).</p>	Vérifier les équipements de ventilation contrôlés par le BACS dans le groupe CVC principal afin de confirmer les informations fournies par le propriétaire du bâtiment.
S4	Les commandes d'automatisation intégrées au BACS couvrent-elles 80 % de la surface de plancher du bâtiment (pièces/zones) prévue pour être occupée en continu lors des heures d'exploitation ?	<p>OUI <input type="checkbox"/></p> <p>NON <input type="checkbox"/></p>	Plans au format PDF avec repérage des commandes individuelles de chaque pièce	<p>Le BACS doit contrôler au minimum 75 % de la surface de plancher prévue pour être occupée en continu pendant les heures d'exploitation du bâtiment pour avoir un effet sur les performances énergétiques et la QAI du bâtiment.</p> <p>Les pièces/zones prévues pour être occupées en continu pendant les heures d'exploitation doivent être dotées d'équipements de commande satisfaisant au minimum les exigences de la classe B de la norme EN ISO 52120.</p>	

**ÉTAPE 3 : Les systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments sont CAPABLES :**

ID	QUESTIONS D'AUTODÉCLARATION DE CONFORMITÉ (à l'attention du propriétaire du bâtiment)	RÉPONSE	DOCUMENTS JUSTIFIANT L'AUTODÉCLARATION DE CONFORMITÉ (à fournir par le propriétaire du bâtiment)	Conditions limites/PRÉREQUIS pour garantir les performances du BACS	CONTRÔLES DE CONFORMITÉ (conduits par l'inspecteur du bâtiment)
<b>(a) DE SUIVRE, D'ENREGISTRER ET D'ANALYSER EN CONTINU LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET DE L'AJUSTER EN CONTINU</b>					
A1	<p>Les données des compteurs d'énergie du bâtiment sont-elles intégrées et analysées dans le BACS avec une précision au minimum horaire afin d'identifier les opportunités d'optimisation énergétique dans le bâtiment ? (selon la Classe B : 7.4.1 Fonctions de tendance et détermination de la consommation) Au minimum, les données énergétiques totales suivantes doivent être incluses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- énergie thermique totale du bâtiment pour le chauffage des locaux,</li> <li>- énergie thermique totale du bâtiment pour le refroidissement des locaux,</li> <li>- énergie électrique totale du bâtiment</li> </ul>	<p>OUI <input type="checkbox"/></p> <p>NON <input type="checkbox"/></p>	<p>Rapports PDF de consommation d'énergie du bâtiment pour l'électricité, le chauffage et le refroidissement, qui comparent les valeurs à différentes périodes. Ex. : comparaison des valeurs journalières cumulées du dernier mois (précédant l'inspection) aux valeurs journalières du même mois de l'année précédente.</p>	<p>Le comptage de l'énergie doit couvrir au moins 80 % de la consommation d'énergie totale du système CVC du bâtiment. Un processus d'audit/validation/certification du relevé des compteurs doit avoir été mis en place. Le fonctionnement et l'exactitude des systèmes de mesure des données énergétiques correspondant au système CVC doivent être vérifiés régulièrement.</p> <p>La surveillance et l'enregistrement des données sont des conditions indispensables à l'exécution de la capacité d'analyse. Les données doivent être conservées dans une optique d'analyse historique et de détermination des tendances.</p>	<p>Vérifier la disponibilité des rapports de consommation d'énergie comparant les valeurs actuelles aux périodes précédentes et indiquant tout écart.</p>
A2	<p>Les données énergétiques des processus CVC font-elles l'objet d'un suivi et d'analyses visant à détecter les gaspillages récurrents et à déclencher des actions correctives ?</p>	<p>OUI <input type="checkbox"/></p> <p>NON <input type="checkbox"/></p>	<p>Fichier PDF contenant les données utilisées pour cette analyse, avec 2 exemples dûment justifiés indiquant comment des actions correctives peuvent être dérivées de ces données.</p> <p>Exemple 1 : un graphique présentant les valeurs de durée</p>	<p>Un processus existant doit analyser régulièrement les informations fournies par le BACS et assurer le suivi des actions correctives.</p> <p>Les éventuelles informations complémentaires sur les réactions et comportements des occupants doivent être</p>	<p>Contrôler la disponibilité, l'homogénéité et la continuité des fichiers d'exemple.</p>

			<p>de fonctionnement des principaux équipements CVC par rapport aux durées d'occupation pour les 3 pièces représentatives sur les 6 mois précédant l'inspection prévue, idéalement avec un intervalle d'enregistrement d'1 minute.</p> <p>Exemple 2 : un graphique incluant le point de consigne de la pièce +/- une zone morte, les valeurs de température ambiante, le signal d'action/de contrôle sur l'unité terminale (ou l'équipement régulant la température) et la durée d'occupation pour les 3 pièces représentatives sur quatre périodes de 24 heures (une par saison), idéalement avec un intervalle d'enregistrement d'1 minute.</p> <p>OU DES EXEMPLES SIMILAIRES accompagnés d'une justification de la manière dont ils démontrent que l'exigence concernée est satisfaite.</p>	prises en compte pour définir des actions correctives.	
A3	Le BACS régule-t-il les points de consigne (fixes ou calculés) de tous les groupes CVC afin d'optimiser leur fonctionnement à la demande ?	<p>OUI <input type="checkbox"/></p> <p>NON <input type="checkbox"/></p>	<p>Capture d'écran/photo de l'interface du BACS indiquant la possibilité de régler, à partir d'une interface graphique centrale (ex. : poste de travail, interface en ligne ; boîtiers d'ambiance exclus), les points de consigne du groupe CVC principal (équipement principal de production et distribution), et désignant/décrivant clairement les points de consigne liés à l'énergie.</p>		<p>Contrôler la disponibilité des captures d'écran indiquant clairement la possibilité de régler les points de consigne des groupes CVC principaux.</p>

A4	Existe-t-il un système la gestion de la durée de fonctionnement selon la norme EN ISO 52120 Classe A 7.2.2 : réglage individuel suivant un programme prédéfini, adaptation à partir d'un point central (ex. : poste de travail, interface en ligne ; boîtiers d'ambiance exclus) ?	<p>OUI <input type="checkbox"/></p> <p>NON <input type="checkbox"/></p>	<p>Captures d'écran indiquant que la durée de fonctionnement des équipements CVC peut être réglée. Le nombre de captures d'écran dépend des systèmes CVC équipant le bâtiment (une par système) :</p> <p>Exemple 1 : réglage de la durée de fonctionnement du système de chauffage, dont un programme pour au moins 1 générateur de chaleur</p> <p>Exemple 2 : réglage de la durée de fonctionnement du système de climatisation, dont un programme pour au moins 1 générateur de froid</p> <p>Exemple 3 : réglage de la durée de fonctionnement du système de ventilation, dont un programme pour au moins 1 ventilateur majeur</p> <p>Exemple 4 : réglage de la durée de fonctionnement des équipements CVC (ex. : VC, unité VRV) pour au moins l'une des pièces représentatives</p>		Contrôler la disponibilité des captures d'écran indiquant clairement la possibilité de gérer la durée de fonctionnement des groupes CVC principaux.
A5	Est-il possible de régler ou de réinitialiser individuellement les points de consigne à partir d'un point central (ex. : poste de travail, interface en ligne) pour chaque espace ? (selon EN ISO 52120 7.1.2)	<p>OUI <input type="checkbox"/></p> <p>NON <input type="checkbox"/></p>	Captures d'écran de l'interface utilisateur du BACS affichant clairement le point de consigne de température pour le refroidissement et le chauffage et le point de consigne de ventilation (CO <sub>2</sub> ou débit d'air) pour les pièces représentatives sélectionnées.	eu.bac recommande l'application de la EN ISO 52120 7.1.3 Classe A qui garantit le rétablissement automatique du point de consigne actuel.	Contrôler la disponibilité des captures d'écran indiquant clairement la possibilité de régler les points de consigne pour les pièces représentatives.



ID	QUESTIONS D'AUTODÉCLARATION DE CONFORMITÉ (à l'attention du propriétaire du bâtiment)	RÉPONSE	DOCUMENTS JUSTIFIANT L'AUTODÉCLARATION DE CONFORMITÉ (à fournir par le propriétaire du bâtiment)	Conditions limites/PRÉREQUIS pour garantir les performances du BACS	CONTRÔLES DE CONFORMITÉ (conduits par l'inspecteur du bâtiment)
<b>(b)</b>	DE SITUER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT PAR RAPPORT A DES VALEURS DE REFERENCE, DE DETECTER LES PERTES D'EFFICACITE DES SYSTEMES TECHNIQUES DE BATIMENT ET D'INFORMER LA PERSONNE RESPONSABLE DES INSTALLATIONS OU DE LA GERANCE TECHNIQUE DU BATIMENT DES POSSIBILITES D'AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE				
B1	Les données de consommation d'énergie du groupe CVC ou celles du bâtiment sont-elles enregistrées au moins une fois par jour et comparées à des objets de référence définis (ex. : autres groupes CVC dans le même bâtiment) ou à des intervalles de temps de référence correspondant au même bâtiment (ex. : intervalle mensuel relevé par la GTB) ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	<p>Rapport PDF indiquant clairement que les données sont relevées régulièrement (données de référence incluses), au minimum pour le mois écoulé (précédant l'inspection). Les données peuvent se présenter sous forme de valeurs numériques dans un tableau, à condition d'inclure l'horodatage de chaque relevé, ou sous forme de graphique.</p> <p>Exemple 1 : rapport comparant les données de consommation énergétique du groupe CVC à des valeurs cibles</p> <p>Exemple 2 : rapports énergétiques normalisés en fonction des conditions météorologiques (DJC et DJF) au format PDF pour les 12 derniers mois comparés à l'année précédente, à une année de référence ou à une valeur cible.</p> <p>OU RAPPORTS SIMILAIRES accompagnés d'une justification de la manière dont ils démontrent que l'exigence concernée est satisfaite.</p>	Disponibilité d'un document démontrant et justifiant que les données relevées et les données de référence sont comparables (ex. : normalisation, similitudes, intervalles de temps précédents, exceptions).	Vérifier la disponibilité des rapports de consommation d'énergie du groupe CVC comparant les valeurs actuelles aux périodes précédentes et indiquant tout écart.

B2	Des données énergétiques issues des sous-systèmes CVC sont-elles utilisées pour analyser les écarts par rapport aux références définies (ex. : écart important par rapport au COP nominal) à l'aide de la GTB ?	<p>OUI <input type="checkbox"/></p> <p>NON <input type="checkbox"/></p>	<p>Rapport PDF couvrant au minimum le dernier mois (avant l'inspection) et contenant les données de performances énergétiques des sous-systèmes CVC concernés :</p> <p>Exemple 1 : rapport comparant l'efficacité réelle des générateurs de froid/chaueur (ex. : « coefficient de performance ») au COP nominal.</p> <p>Exemple 2 : rapport comparant l'écart des températures mesurées de l'eau d'alimentation et de l'eau de retour pour un émetteur de chaleur avec l'écart de température nominal.</p> <p>OU RAPPORTS SIMILAIRES accompagnés d'une justification de la manière dont ils démontrent que l'exigence concernée est satisfaite.</p>		Vérifier la disponibilité, pour un sous-système CVC significatif (consommant plus de 15 % de l'énergie totale du bâtiment), d'un rapport comparant les valeurs actuelles aux valeurs de référence définies.
B3	Existe-t-il un système de détection automatique de mode manuel/exception des équipements CVC, qui enregistre et signale au niveau central ces modes de fonctionnement ?	<p>OUI <input type="checkbox"/></p> <p>NON <input type="checkbox"/></p>	<p>Rapport PDF couvrant au minimum le dernier mois (avant l'inspection) et contenant les données de performances énergétiques des sous-systèmes CVC concernés :</p> <p>Exemple 1 : rapport comparant l'efficacité réelle des générateurs de froid/chaueur (ex. : « coefficient de performance »), au COP nominal.</p> <p>Exemple 2 : rapport comparant l'écart des températures mesurées de l'eau d'alimentation et de l'eau de</p>		Vérifier la disponibilité d'un document (ex. : journal d'activité) répertoriant les trois dernières occurrences d'activation du mode manuel des équipements CVC pendant plus de 24 heures.

			<p>retour pour un émetteur de chaleur avec l'écart de température nominal.</p> <p>OU RAPPORTS SIMILAIRES accompagnés d'une justification de la manière dont ils démontrent que l'exigence concernée est satisfaite.</p>		
B4	Existe-t-il un système de détection automatique des défauts des équipements CVC qui les enregistre et les signale au niveau central ?	<p>OUI <input type="checkbox"/></p> <p>NON <input type="checkbox"/></p>	<p>Rapport PDF indiquant les alarmes de défaut pour les principaux éléments du groupe CVC. Il n'est pas nécessaire de couvrir une période spécifique (le bâtiment peut fonctionner en mode automatique permanent) mais ce rapport doit indiquer au minimum le dernier test exécuté sur site ou la mise en service du BACS.</p> <p>La preuve à apporter dépend des systèmes CVC équipant le bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- défauts d'équipements du système de chauffage, dont au moins 1 générateur de chaleur</li> <li>- défauts d'équipements du système de climatisation, dont au moins 1 générateur de froid</li> <li>- défauts d'équipements du système de ventilation, dont au moins 1 ventilateur majeur</li> <li>- défauts d'équipements CVC dans au moins 1 pièce représentative</li> </ul>		
B5	Existe-t-il un système de détection automatique de perte d'efficacité des STB liés au système CVC, avec indication centrale des défauts détectés et des fonctions d'alarme/diagnostic utilisée pour définir des actions correctives et	<p>OUI <input type="checkbox"/></p> <p>NON <input type="checkbox"/></p>	<p>Rapport PDF indiquant les événements/alarmes du système CVC concerné :</p> <p>Exemple 1 : rapport indiquant les écarts d'efficacité actuels pour le générateur de</p>		Vérifier la disponibilité d'un rapport d'événement pour les écarts importants des paramètres d'exploitation d'un sous-système CVC principal.

	corriger les problèmes récurrents de performances énergétiques sous-optimales ? (selon EN ISO 52120 7.3.2)		chaleur/froid (ex. : « coefficient de performance ») par rapport à la dernière saison de chauffage/refroidissement ; Exemple 2 : rapport indiquant les écarts de perte de pression sur une CTA principale ; OU RAPPORTS SIMILAIRES accompagnés d'une justification de la manière dont ils démontrent que l'exigence concernée est satisfaite.		
B6	La personne responsable de la GTB est-elle informée par le BACS de tout défaut rencontré par les équipements CVC principaux ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Extrait PDF/capture d'écran du journal d'alarme/activité transmis par le BACS et indiquant les 3 dernières occurrences d'envoi par le système BACS à la personne responsable d'un message/alarme, incluant l'état de l'alarme (ex. : acquittée), relatif à un défaut des principaux équipements CVC.		Vérifier la disponibilité du journal d'activité du BACS.
B7	La personne responsable de la GTB/l'exploitant du bâtiment est-il informé de manière fiable et rapide par le BACS à propos des gaspillages d'énergie et/ou de tout fonctionnement des systèmes CVC compromettant le confort des occupants, avec indication du lieu/de l'action corrective à exécuter ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Extrait PDF/capture d'écran du journal d'alarme/activité transmis par le BACS et indiquant les 3 dernières occurrences d'envoi par le système BACS à la personne responsable d'un message/alarme, incluant l'état de l'alarme (ex. : acquittée), relatif à un écart par rapport aux performances attendues du système CVC et/ou aux conditions de confort intérieur prévues.  Exemples de gaspillage d'énergie :	Une personne responsable doit être désignée pour l'exploitation et l'optimisation de la GTB.  Un processus doit être mis en place pour informer et mobiliser instantanément l'exploitant du bâtiment désigné afin de mettre en œuvre des actions correctives visant à préserver et à améliorer l'efficacité énergétique.	Vérifier la disponibilité du journal d'activité du BACS.

			<p>1. Notification d'un écart en % (valeur prédéfinie pendant une durée prédéfinie) entre la différence des températures mesurées de l'eau d'alimentation et de l'eau de retour d'un élément chauffant et la différence de température nominale ;</p> <p>2. Notification d'un écart en % (valeur prédéfinie pendant une durée prédéfinie) entre l'efficacité réelle des générateurs de chaleur/froid (ex. : « coefficient de performance ») et l'efficacité nominale ;</p> <p>3. Notification relative à toute preuve apportée dans les documents utilisés pour les contrôles B1-B6.</p> <p>Exemples de fonctionnement compromettant le confort des occupants :</p> <p>1. Notification d'un écart de température ambiante sortant de la zone de confort définie par l'opérateur.</p> <p>2. Notification d'un écart de niveau de CO<sub>2</sub> excédant la limite de confort acceptable définie par l'opérateur.</p>		
--	--	--	--	--	--

<b>(c)</b> DE METTRE EN PLACE LA COMMUNICATION AVEC LES SYSTÈMES TECHNIQUES DE BÂTIMENT CONNECTÉS ET D'AUTRES APPAREILS À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT, ET D'ÊTRE INTEROPÉRABLES AVEC DES SYSTÈMES TECHNIQUES DE BÂTIMENT IMPLIQUANT DIFFÉRENTS TYPES DE TECHNOLOGIES BREVETÉES, DE DISPOSITIFS ET DE FABRICANTS					
ID	QUESTIONS D'AUTODÉCLARATION DE CONFORMITÉ (à l'attention du propriétaire du bâtiment)	RÉPONSE	DOCUMENTS JUSTIFIANT L'AUTODÉCLARATION DE CONFORMITÉ (à fournir par le propriétaire du bâtiment)	Conditions limites/PRÉREQUIS pour garantir les performances du BACS	CONTRÔLES DE CONFORMITÉ (conduits par l'inspecteur du bâtiment)
C1	Le BACS peut-il gérer les informations significatives transmises par d'autres STB et appareils, et autoriser l'application de stratégies « globales » d'optimisation des STB tout en optimisant le fonctionnement individuel de chaque équipement ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Rapport PDF présentant un exemple de coordination entre au moins 2 systèmes/appareils individuels :  Exemple 1 : interverrouillage entre le contrôle du chauffage et du refroidissement afin d'éviter la mise en route simultanée des systèmes de chauffage et de refroidissement  Exemple 2 : contrôle combiné de l'éclairage/des volets/du CVC dans les pièces  Exemple 3 : définition de l'ordre d'activation des différents générateurs de chaleur/froid  OU RAPPORTS SIMILAIRES accompagnés d'une justification de la manière dont ils démontrent que l'exigence concernée est satisfaite.		Vérifier la disponibilité d'un rapport du BACS démontrant l'échange d'informations entre les systèmes/appareils connectés au BACS.
C2	Le BACS contrôle-t-il le démarrage/l'arrêt des systèmes/appareils CVC ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Capture d'écran PDF/photo des équipements/appareils connectés et contrôlés par le BACS : refroidisseur, ventilo-convecteur, système d'éclairage, système de protection solaire, système de chauffage solaire, cogénération	Seuls les systèmes et appareils CVC connectés au sens de la DPEB entrent dans ce périmètre - voir la section de départ S.	Vérifier la disponibilité des captures d'écran indiquant que le BACS contrôle divers systèmes/appareils.

			<p>Si possible, fournir un exemple incluant plusieurs types de technologies brevetées.</p> <p>Exemple : réutiliser le contrôle A4 et ajouter le numéro de fabrication/modèle des systèmes/appareils (centrale de traitement d'air, système d'eau chaude domestique, systèmes de commande de pièce, etc.) de différents fabricants avec lesquels le BACS communique.</p>		
C3	Le BACS a-t-il la possibilité de régler et de modifier les points de consigne des systèmes/appareils CVC ?	<p>OUI <input type="checkbox"/></p> <p>NON <input type="checkbox"/></p>	<p>Capture d'écran PDF/photo de l'interface du BACS indiquant la possibilité de régler le point de consigne des systèmes/appareils connectés et contrôlés par le BACS : centrale de traitement d'air, système d'eau chaude domestique, systèmes de commande de pièce de différents fabricants.</p> <p>Exemple : réutiliser le contrôle A5 et ajouter le numéro de fabrication/modèle des systèmes/appareils (centrale de traitement d'air, système d'eau chaude domestique, systèmes de commande de pièce, etc.) de différents fabricants avec lesquels le BACS communique.</p>	Seuls les systèmes et appareils CVC connectés au sens de la DPEB entrent dans ce périmètre - voir la section de départ S.	Vérifier la disponibilité des captures d'écran indiquant clairement les possibilités de réglage du point de consigne.